

Sainte-Thérèse, le 22 avril 2016

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 900,
boulevard des Laurentides à Saint-Jérôme
V/Réf. :

Madame,

La présente fait suite à votre demande, reçue le 16 dernier et à notre conversation téléphonique, concernant l'objet précité.

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande.

Cependant un dossier a été retracé concernant une entreprise située au 930, boulevard des Laurentides à Saint-Jérôme. Vous trouverez en annexe le document accessible. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 23 janvier 2003, 5 pages

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j.(8 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00278-03

DATE DE RÉDACTION : 3 mars 2003

SAGIR N/INTERVENTION : 300058432

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 23 janvier 2003

ARRIVÉE : 11h15

INSPECTEUR : Jean-Marie jr Dion

DÉPART : 12h10

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

P.E. Maurice (1995) inc.

930, boulevard Des Laurentides

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4N1

PERSONNE(S) RENCONTRÉ(S)/NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

53-54

Employé

(450) 438-0371

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) 7

CROQUIS

PLAN(S)

CARTE(S)

BUTS : Vérifier si les activités de l'entreprise nécessitent un certificat d'autorisation, déterminer le début des activités, les modifications apportées à la production et s'il y a eu ajout d'équipements.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection, je rencontre monsieur 53-54 je me présente et lui fait part du but de ma visite.

L'usine a été implantée en 1958, plusieurs entreprises de transformation du bois ont occupé le bâtiment. En 1995, P.E. Maurice inc. a changé de propriétaire et est devenu P.E. Maurice (1995) inc., les nouveaux acquéreurs ont poursuivi les activités de l'ancien propriétaire. Aucune modification n'a été apportée à l'usine, toutefois certains équipements ont été remplacés par de plus récent et de nouveaux équipements ont été ajoutés sans avoir un effet sur la capacité de production de l'usine.

La production des meubles et armoires se fait à 80% à partir de mélamine et à 20% à partir de bois brut. L'assemblage des composantes se fait au moyen de vis et de colle blanche de menuiserie. Aucune activité de finition tel la peinture, la teinture ou le vernissage n'est fait sur place, tous ces travaux sont donnés à contrat. Des solvants sont utilisés pour nettoyer la colle qui se trouve sur la mélamine après l'assemblage, une guenille est imbibée de solvant, au moyen d'un petit distributeur, pour effectuer le nettoyage, après utilisation cette dernière est jetée aux ordures. Une personne est attitrée à cette tâche. À noter que c'est un petit volume de solvant qui est utilisé et aucun solvant usé n'est généré. Toutes les retailles de bois et mélamine sont disposées au site d'enfouissement sanitaire c 23-24

L'usine se divise en trois sections, le département du « Régulier » qui produit des meubles et armoires standard, le département du « Spécial » produit des meubles et armoires spécifique et il y a le département de production des « Comptoirs ». Les équipements que l'on retrouve dans l'usine ont été inventoriés :

- Plusieurs outils manuels sont utilisés dans la production.
- Un planeur 40 cm, relié par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Un banc de scie, relié par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Une scie à panneaux, reliée par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Une "rainureuse" (slotteuse), reliée par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Un éboueur, les poussières tombent au sol et sont récupérées à la fin des quarts de travail.
- Deux bancs de scies à chariot, reliés par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Une « Edgeuse », reliée par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Une sableuse à rouleaux, reliée par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Deux perceuses pour les trous de penture, les poussières tombent au sol et sont récupérées à la fin des quarts de travail.
- Une perceuse « multidrill », reliée par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Une perceuse « multidrill » horizontale, reliée par des conduites aux dépoussiéreurs extérieurs.
- Un banc de scie (département « comptoir »), relié à un dépoussiéreur à poches situé à l'intérieur (rejet intérieur).
- Une scie à onglet pour couper les comptoirs, les poussières tombent au sol et sont récupérées à la fin des quarts de travail.
- Dépoussiéreur à poches avec rejet à l'intérieur relié à certains équipement du département du « Spécial ».
- Gros dépoussiéreur à poches (3), situé à l'extérieur. Voir photographie #6. (pas très récent)
- Gros dépoussiéreur à sac multiple avec rejet extérieur. Voir photographie #7. (pas très récent)

La présence de résidus de bois (poussières) a été notée à la base des deux dépoussiéreurs extérieurs, selon M 53-54 c'est lorsqu'ils les ont vidés ce matin, que des résidus sont tombés sur le sol, le tout sera ramassé. Aucune émission de poussière n'était visible au moment de cette inspection.

Deux aires d'application de colle contact par pulvérisation sont aménagées dans l'usine. La première aire d'application qui est divisée en deux, se trouve au département du « Spécial », la colle utilisée est la « 23-24 » produite par la compagnie 23-24. Le taux d'utilisation de cette colle est négligeable, car elle est utilisée pour coller seulement de petites pièces, de plus les deux petites aires d'application ne sont pas munies d'équipement d'aspiration et d'évacuation des gaz. Voir les photographies #4 et #5 en annexe. La seconde aire d'application de colle se trouve au département des « Comptoirs », la colle utilisée est la « 23-24 » du même fournisseur que la précédente. (voir fiche signalétique en annexe) Ce sont de grandes pièces qui sont collées ici, ils utilisent environ 70 litres de colle par mois. L'aire d'application de la colle est équipée d'un équipement d'aspiration des gaz munie de filtre, le rejet se fait directement à l'extérieur. Voir les photographies #2 et #3 en annexe. À noter que la sortie se trouve du côté de la route 117 (boul. Des Laurentides) et qu'il n'y a aucune résidence à proximité.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-00278-03

DATE DE RÉDACTION : 3 mars 2003

3. CONCLUSION

Cette inspection a permis de constater, selon les informations obtenues, que l'usine a été implantée en 1958, l'exploitant actuel poursuit les activités de ses prédécesseurs, c'est à dire la transformation du bois. La production proprement dite (meubles et armoires) est la même que celle du propriétaire précédent. Certains équipements ont été remplacés par de plus récent et plus performant, mais ces changements n'ont presque pas affecté le taux de production.

Les activités de cette entreprise consistent à couper des pièces de bois ou mélamine selon les dimensions désirées, percer des trous et faire l'assemblage des différentes composantes. Aucune activité de finition (peinture, teinture, vernissage) ne se fait sur place. Un petit volume de solvant est utilisé pour nettoyer les meubles et armoires, toutefois aucune matières dangereuses résiduelles ne sont produites, les guenilles utilisées sont jetées avec les ordures. Les résidus de bois sont disposés à l'enfouissement sanitaire.

Touts les équipements susceptibles d'émettre des poussières se trouvent à l'intérieur du bâtiment et ils sont pour la plupart reliés à un des quatre dépoussiéreurs de l'usine. Deux dépoussiéreurs se trouvent à l'intérieur avec rejet à l'intérieur du bâtiment, les deux autres dépoussiéreurs se trouvent à l'extérieur. Aucune émission de poussière n'a été constatée au moment de cette visite.

L'application de colle contact par pulvérisation n'est pas assujettie à l'article 15 du Règlement sur la qualité de l'atmosphère, car le taux d'émission de composé organique à l'atmosphère est inférieur à 15 kilogrammes, à noter qu'une moyenne de 2,3 kilogrammes de colle contact est utilisée à tous les jours.

Selon les informations obtenues, il y a activité de transformation du bois à cet endroit depuis 1958, toutefois le produit fini à changer à plusieurs reprise depuis le début. Donc, P.E. Maurice (1995) inc. poursuit les activités qui ont été entreprises en 1958, c'est à dire la transformation du bois, il est cependant difficile, voir impossible, de déterminer s'il y a eu augmentation de production, mais elle semble peu variable depuis plusieurs années. Comme P.E. Maurice (1995) inc. n'a pas entrepris l'exploitation, ils sont exemptés de l'obligation de détenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

4. RECOMMANDATION

- ✦ Classer le dossier.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Jean-Marie jr Dion

2003/03/03

VÉRIFIÉ PAR : Richard Paquet

3/3/2003

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Nom : P.E. Maurice (1995) inc.

Municipalité : Saint-Jérôme

Date : 23 janvier 2003

N/D : 7610-15-01-00278-03

Photo # : 1

Référence Photo : Dcp_0990.JPG

Note : Identification de l'entreprise située au 930, boul. Des Laurentides à St-Jérôme.



Photo # : 2

Référence Photo : Dcp_0991.JPG

Note : Aire d'application de colle par pulvérisation du département des comptoirs. Le caisson beige permet d'aspirer les émissions des vapeurs et de les rejeter à l'extérieur.

Photo # : 3

Référence Photo : Dcp_0992.JPG

Note : Évacuation de gaz généré lors de l'application de la colle au département de comptoirs, voir photo précédente. La sortie est située dans le mur qui donne sur le boulevard Des Laurentides.



Nom : P.E. Maurice (1995) inc.

Municipalité : Saint-Jérôme

Date : 23 janvier 2003

N/D : 7610-15-01-00278-03

Photo # : 4

Référence Photo : Dcp_0993.JPG

Note : Dans le département « Spécial » (fabrication de module et meuble non standard) section d'application de colle par pulvérisation pour de petite pièce. Aucun équipement de ventilation n'est en place pour évacuer les émissions gazeuses.



Photo # : 5

Référence Photo : Dcp_0994.JPG

Note : Autre aire d'application de colle dans le département « Spéciale », situé à côté de celui identifié à la photo précédente. Aucun système de ventilation n'est en place pour évacuer les émissions gazeuses.

Photo # : 6

Référence Photo : Dcp_0996.JPG

Note : Dépoussiéreur à poches (3) qui se trouve à l'extérieur du bâtiment, il était en fonction et aucune émission de poussière n'était visible. C'est lors du nettoyage du dépoussiéreur, ce matin, que des résidus de bois se sont retrouvés le sol.



Nom : P.E. Maurice (1995) inc.

Municipalité : Saint-Jérôme

Date : 23 janvier 2003

N/D : 7610-15-01-00278-03

Photo # : 7

Référence Photo : Dcp_0997.JPG

Note : Second dépoussiéreur à poches (plusieurs petites poches) qui se trouve à l'extérieur du bâtiment, il était en fonction et aucune émission de poussière n'était visible. C'est lors du nettoyage du dépoussiéreur, ce matin, que des résidus de bois se sont retrouvés le sol.



Photo # :

Référence Photo : Dcp_.JPG

Note :

Photo # :

Référence Photo : Dcp_.JPG

Note :